



Mairie  
de  
Mérenvielle

# PROCES – VERBAL

De la séance du Conseil Municipal

Du 15 avril 2022



L'an deux mille vingt et deux, le **vendredi 15 avril à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Raymond ALEGRE, Maire**.

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette		X	ALEGRE Raymond
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe		X	SERIS Bernard
DUPUY Agnès	X		
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret	X		
MARAVAL Alain	X		
MORONI DENAT Martine		X	REGNARD Armand
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
<b>TOTAL :</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	
<b>Nombre de votants :</b>	<b>11</b>		

Le Conseil Municipal a été convoqué le **12 avril 2022**. Les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance ont été adressés aux conseillers, le 12 avril dernier également.

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 18h00. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAL qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate que les onze membres du Conseil sont présents ou réglementairement représentés, qui émarginent la feuille de présence.

Le quorum étant largement atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

.....

Secrétaire de séance : **Monsieur Alain MARAVAL a été nommé Secrétaire.**

.....

### **2022-08 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2022**

Monsieur le Maire commente le projet de procès-verbal adressé au préalable aux membres du conseil municipal.

Il fait appel à questions auprès de l'assemblée et constate qu'il n'y en a aucune. Il propose alors de passer au vote pour l'adoption de ce procès-verbal.

La présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>
<b>Abstention :</b>	

## **2022-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2021 :

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2021 (rappel)</b>	<b>Taux 2022</b>
<b>Taxe Foncière propriétés bâties</b>	42,40%	<b>42,40%</b>
<b>Taxe Foncière propriétés non bâties</b>	89,59%	<b>89,59%</b>

Monsieur le Maire fait appel à questions de l'assemblée et constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Il propose donc aux membres du Conseil de passer au vote de cette délibération.

A l'issue du vote, il constate que la présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **2022-10 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 et rend compte des opérations réalisées en 2021. Il détaille par chapitre les recettes et les dépenses réalisées au cours de cet exercice.

Les membres du Conseil Municipal, oient l'exposé et après répondu aux questions des membres du Conseil, Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. Monsieur Armand REGNARD le supplée et propose de passer au vote de cette délibération.

Il constate que le Compte Administratif 2021, tel que présenté et résumé, a été **adoptée à l'unanimité**, par chapitre.

Nombre de votants :	<b>9</b>
Dont procuration :	<b>2</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>9</b>

## **2022-11 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Raymond ALEGRE rappelle aux membres du Conseil les ouvertures de crédits votées au Budget Primitif de l'exercice 2021 et aux décisions modificatives qui s'y rattachent. Il relate les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Inspecteur Divisionnaire du Service de Gestion de Grenade accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre position sur ce Compte de Gestion.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Les membres du Conseil Municipal, déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

La présente délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil :

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **2022-12 AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021, voté lors de la séance en cours, dégage un **excédent de fonctionnement de 151 502,75 €** et **d'investissement de 102 710,50 €**, reportés au Budget Primitif 2022.

Il propose d'affecter une partie de cet excédent de fonctionnement, soit **50 000 €**, en **réserve en investissement au compte R 1068**. Le **report en fonctionnement** serait donc de **101 502,75 €**.

Il propose au Conseil de prendre position sur cette proposition.

À l'issue de ce vote, la présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **2022-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Pour information du Conseil, Monsieur le Maire présente d'abord le tableau des indemnités mensuelles versées en 2021 aux élus.

Monsieur Le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2022 dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions. Il rappelle le cadre légal dans lequel ce budget est établi, à savoir :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles : L2311-1 et 2313-1, Vu la loi d'orientation N°92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses Articles 11 et 13,
- L'obligation législative de voter le Budget primitif de l'année 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du B.P. 2022 et les demandes exprimées ainsi que les besoins recensés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif 2022, arrêté comme suit :

<b>MOUVEMENTS RÉELS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>537 624,33 €</b>	<b>537 624,33 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>260 586,67 €</b>	<b>260 586,67 €</b>

À l'issue de ce vote, la présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **2022-14 PROPOSITION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AUTORISEE : A.C.C.A. DE MERENVIELLE**

Monsieur le Maire fait état de la demande de subvention de cette association reçue en mairie. Il propose l'attribution d'une subvention à cette association locale d'un montant de **200 €**.

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **2022-15 PROPOSITION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BOULE MERENVIELLOISE »**

Monsieur le Maire fait état de la demande de subvention de cette association reçue en mairie. Il propose l'attribution d'une subvention à cette association locale d'un montant de **500 €**.

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

**2022-16 PROPOSITION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «TSM 38 » (STAND TIR MERENVIELLOIS)**

Monsieur le Maire fait état de la demande de subvention de cette association reçue en mairie. Il propose l'attribution d'une subvention à cette association locale d'un montant de **1500 €**.

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

**2022-17 PROPOSITION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «MERENVIELLE EN TRANSITION »**

Monsieur le Maire fait état de la demande de subvention de cette association reçue en mairie. Il propose l'attribution d'une subvention à cette association locale d'un montant de **150 €**.

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

**2022-18 PROPOSITION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ISLE JOURDAIN»**

Monsieur le Maire fait état de la demande de subvention de cette association reçue en mairie. Il propose l'attribution d'une subvention à cette association locale d'un montant de **150 €**.

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **2022-19 PROPOSITION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R DE BOUCONNE)»**

Monsieur le Maire fait état de la demande de subvention de cette association reçue en mairie. Il propose l'attribution d'une subvention à cette association locale d'un montant de **600 €**. Madame Margaret JONES et Monsieur Pascal GIRARD, administrateurs de cette association ne prennent pas part au vote.

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>9</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>9</b>

## **2022-20 PROPOSITION DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions à diverses associations intervenant au bénéfice de notre commune de Mérenvielle et de ses habitants. Les montants prévus sont résumés comme suit :

Proposition de subvention pour l'association <b>AMF31</b> :	<b>130 €</b>
Proposition de subvention pour l'association <b>AMF ruraux</b> :	<b>100 €</b>
Proposition de subvention pour l'association <b>FNACA de Léguevin</b>	<b>100 €</b>
Proposition de subvention pour l'association de <b>lutte contre le cancer</b> :	<b>130 €</b>
Proposition de subvention pour l'association des <b>sclérosés AFFEP</b>	<b>130 €</b>
Proposition de subvention pour l'association <b>Dance Floor</b>	<b>150 €</b>
Proposition de subvention pour <b>autres associations</b> :	<b>1200 €</b>

Cette délibération est **approuvée à l'unanimité** des membres du Conseil.

Nombre de votants :	<b>11</b>
Dont procuration :	<b>3</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>11</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Modification des permanences des assesseurs du bureau de vote pour le deuxième tour des élections présidentielles.**

Suite à la demande de certains assesseurs, le planning des permanences sera revu et rediffusé aux assesseurs en début de semaine prochaine.

### **Etude intercommunale sur la biodiversité**

Monsieur le Maire indique qu'il a donné suite à la décision de principe prise lors du dernier conseil municipal de participer à cette étude. Toutefois, après vérification auprès des services de la Communauté

de communes, Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire qu'une association locale s'implique dans la réalisation de cette étude. Pour l'instant, la délibération prise lors du dernier conseil reste donc en suspens. Monsieur le Maire précise que ce point sera évoqué lors de la réunion avec les présidents des associations locales, dont le principe a été acté lors de la dernière réunion avec les représentants de « Mérenvielle en transition ».

### **Point sur les dossiers photovoltaïques en cours**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain MARAVAL de faire ce point. Ce dernier donne les informations suivantes sur les 3 dossiers en cours :

- concernant l'unité de production pour l'autoconsommation en mairie, le deuxième devis attendu n'est pas encore parvenu à la Mairie. Dès réception de ce devis la poursuite de l'étude de ce dossier pourra être réalisée. Concomitamment, Monsieur le Maire signale qu'il transmet la demande de subvention au Conseil départemental pour la rénovation de la toiture, opération préalable à réaliser avant l'installation de l'unité de production photovoltaïque.
- Concernant les ombrières du parking de la gare, Monsieur Alain MARAVAL informe le Conseil que les auditions des candidats présélectionnés a eu lieu vendredi 8 avril dernier. Des compléments de dossier doivent être transmis sous quinzaine qui devraient permettre de présenter au Conseil communautaire de mai prochain une proposition de choix du prestataire. Il précise que cela se fera en concertation avec Monsieur le Maire de Mérenvielle, cosignataire du bail à venir puisqu'une partie du terrain d'implantation de ces ombrières est propriété communale.
- Concernant l'unité envisagée sur le boulodrome, l'appui attendu du SDHEG pour organiser une réunion avec les services d'ENEDIS n'est finalement pas au rendez-vous, comme les services du SDEHG nous l'ont indiqué en début de cette semaine. Monsieur Alain MARAVAL indique qu'une prise de rendez-vous a donc été immédiatement engagée directement avec ENEDIS pour étudier les possibilités de raccordement au réseau de l'unité de production. Cette réunion est programmée le 19 mai prochain en Mairie.

### **Point sur le déploiement de la fibre.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pascal Girard, qui suit ce dossier pour le Conseil, de faire ce point. Ce dernier signale qu'une réunion en mairie à Mérenvielle a eu lieu avec Fibre31, son délégataire Attitude et le prestataire Circet, pour faire le point sur le chantier communal en cours.

Les informations données lors de cette réunion permettent de constater que le chantier se déroule selon l'agenda prévu. Toutefois il indique que plusieurs problèmes subsistent tels que la non-prise en compte de certaines habitations ou encore la pose des lignes sans dégagement préalable de la végétation.

Pour ce qui concerne les habitations oubliées à ce jour, Circet va faire le nécessaire pour les prendre en compte.

Pour le dégagement des lignes, Pascal GIRARD précise que Circet fera parvenir à la Mairie la liste des endroits susceptibles de poser problème. Il rapporte également les propos des représentants de Fibre31 quant à l'imputation aux propriétaires des désordres qui pourraient survenir sur ce nouveau réseau. Il précise que, pour Fibre31, propriétaire de ce réseau, toutes les interventions pour rétablir des lignes suite à des désordres imputés à la végétation, seraient dans le futur facturées aux propriétaires des végétaux concernés.

Monsieur le Maire confirme qu'à réception des informations sur ce point produites par Circet, un complément d'enquête par la Commune sera probablement nécessaire, afin de définir une communication adéquate à destination des propriétaires concernés et plus généralement des habitants de Mérenvielle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **20h30**.